

d'intérêt mais pour protéger le gouvernement. Si le taux d'intérêt courant baissait sensiblement, le gouvernement pourrait rappeler les obligations et possiblement en émettre d'autres à des taux d'intérêt moindres. Si, d'autre part, le taux d'intérêt monte vertigineusement, le gouvernement obtient des fonds à peu de frais, aux dépens des contribuables, et ces derniers n'y peuvent rien. Voilà le noeud de la question et la cause du grief.

Je crois que le député de Wellington (M. Hales) a porté un grief légitime à notre attention, aujourd'hui. L'injustice inhérente à cette sorte de régime doit certainement sauter aux yeux de la majorité des députés, particulièrement aujourd'hui lorsque nous tous de la vie publique sommes, ou du moins devrions être, conscients de la nécessité de protéger l'individu contre la puissance colossale de l'État. En outre, notre rôle de député exige que nous dénoncions cette impasse dans laquelle se trouve une partie de nos commettants. De fait, notre rôle d'ombudsman, qui représente une si grande partie de notre fonction de membre de la plus haute instance au pays, exige, si la pitié ne suffit pas, que nous débattions cette grave injustice sociale, d'accepter la valeur nominale, plus les intérêts accumulés, de ces obligations à titre de paiement des droits de succession permettrait d'absorber la perte financière, mais ceci ne peut représenter une solution satisfaisante pour ceux qui détiennent de telles obligations. Il n'est guère réconfortant pour ces gens d'apprendre qu'après leur mort, quand leur succession aura été réglée, alors et alors seulement, les obligations vaudront leur valeur nominale. Un tel arrangement ne profiterait qu'aux héritiers et non à ceux qui ont besoin du capital.

Je voulais surtout prendre part à la discussion aujourd'hui pour signaler que la charge retombe ici le plus lourdement sur les épaules de ceux qui sont le moins à même de la porter. En d'autres termes, il y a dans tout le pays des milliers de citoyens, dont la plupart sont maintenant âgés, qui sont pris au piège comme on a pu le voir d'après la lettre que j'ai lue il y a un moment.

Pour conclure, je voudrais citer un passage du rapport définitif du comité sénatorial spécial d'enquête sur la gérontologie qui a été établi il y a quelques années. Il attire l'attention sur les difficultés financières dans lesquelles se trouvent si souvent les personnes âgées. Je cite:

Nous déplorons la tendance à confondre la dépendance économique avec la dépendance sociale ou psychologique. Présumer que quelqu'un qui a besoin de secours financiers doit être quelqu'un à qui il manque quelque chose contribuera à faire sentir à cette personne qu'elle est déficiente et l'empêchera de trouver une solution satisfaisante à sa situation. Les personnes âgées sont particulièrement sensibles à toute supposition de cette nature.

Ces gens sont particulièrement vulnérables quand ils ont effectivement et de longue date accumulé d'importantes épargnes, surtout si l'on tient compte de leur situation au moment où leur pouvoir de gain était à son sommet. Ils constatent alors, en raison de l'inflation d'une part et de l'achat par eux d'obligations comme celles dont nous parlons d'autre part, qu'ils sont contraints, malgré leurs épargnes, de vivre chichement ou de demander de l'aide, alors que selon leur ferme conviction, ils n'auraient jamais dû avoir à demander ce genre d'assistance ou de

subir ce qui se résume à une perte financière. Cela me remet en mémoire une déclaration brutale qui semble assez bien résumer la situation de ces gens: Il n'y a pas de honte à être pauvre, mais ça dérange bigrement. Dans ce sens, si nous pouvons améliorer la situation des personnes âgées, comme l'a proposé le député de Wellington, nous devrions employer tous les moyens disponibles à cette fin.

M. P. M. Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le député de Wellington (M. Hales) pour avoir de nouveau soulevé à la Chambre la question de l'inflation. Il est regrettable, je pense, qu'aucun député de son parti ni, en fait, d'aucun parti de l'opposition n'ait cru bon d'appuyer son utile initiative. C'est que les honorables vis-à-vis ne voient l'économie qu'à travers une lunette. Maintenant qu'ils ont découvert le chômage, ils ont oublié l'inflation.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous attendons vos paroles de sagesse.

M. Mahoney: J'ai été pris au piège vendredi dernier et n'ai pu me montrer agressif, mais je suis heureux cet après-midi de susciter quelque intérêt du moins pour d'autres aspects de la situation économique. Le député de Wellington a soulevé nombre de questions dans son exposé et je serais certainement disposé à reprendre mon siège pendant quelques moments pour lui permettre d'apporter des réponses à certaines d'entre elles. Dans sa motion, il parle «d'autres valeurs». Avant que la Chambre puisse pertinemment débattre la question, il voudra sans doute nous donner une idée de ce qu'il entend par les valeurs gouvernementales autres que les obligations qu'il a mentionnées de façon précise.

Selon d'autres députés, son plan quinquennal serait une garantie contre la spéculation. Je doute fort que si nous détenions ces obligations pendant cinq ans nous serions protégés contre la spéculation—en nous basant sur les obligations non remboursables qui sont cotées en perte. Dans son discours, le député a également proposé que les sociétés de fiducie rachètent leurs obligations au pair. Je voudrais savoir si l'émission de ces obligations est une question de politique ou une question d'obligation contractuelle.

• (5.50 p.m.)

Le député de Don Valley (M. Kaplan) a recommandé de confier le caractère d'assurance des obligations du gouvernement du Canada à l'examen du comité des finances, dans les cas de financements futurs. Cependant, je voudrais souligner que les obligations d'épargne du Canada comportent certes cette particularité, et le caractère de parité ne dépend pas de la mort de l'obligataire. Le caractère d'assurance ou de parité, pour employer le terme du député de Don Valley, qui est familier avec le jargon de Bay Street est une incitation que le gouvernement du Canada a utilisée dans le cas de certaines émissions d'obligations, et je suis sûr qu'il s'en servira encore.

Sa proposition selon laquelle le comité des finances de la Chambre pourrait utilement étudier l'affaire fait naître une autre question dans mon esprit. La résolution à l'é-